

# Règlement Technique et Sportif



## Article 1 : Définition générale de l'épreuve d'endurance

La **5H00 du 1er Mars 2026** du Pôle Mécanique aura le statut d'endurance privée, organisé à l'initiative de la société PÔLE MECANIQUE KARTING

## Article 2 : Participants

Chaque équipage sera composé de **2 à 6 pilotes**. Âge min en Kart SPORT 14 ans. Les pilotes devront être vêtus d'une combinaison (conseillée), d'un casque homologué et intégral, de gants et de chaussures de sport. Ils seront aptes physiquement et médicalement à la pratique du karting loisir et seront couvert par leur propre assurance responsabilité civile.

## Article 3 : Parcours

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

- Longueur du circuit : 1208 m (Circuit international du Pôle Mécanique d'Ales)
- Largeur 8 m
- Nombre de kart admis pour l'épreuve : **32**
- **Grille de départ type 24 h du Mans**
- Parc coureurs : Dans les stands

TOUS LES PILOTES DEVONT ETRE OBLIGATOIUREMENT PRESENTS AU BRIEFING (sauf autorisation du chef de piste).

L'appel pourra être effectué, chaque pilote absent ne pourra prendre le départ de l'épreuve.

## Article 4 : Durée de l'épreuve

L'épreuve se déroule sur une durée de **5H00 + 30 min d'essais, le 1er Mars, de 9H00 à 15H30**. L'épreuve aura lieu sous n'importe quelles conditions atmosphériques, (sauf circuit impraticable sous décision de l'organisateur.)

## Article 5 : Type de Karts et Catégories

Les karts fournis par l'organisation seront des karts de 390cm3 13cv.

Deux catégories **Amateur et Sport**.

## Article 6 : Déroulement de L'épreuve

Essais libres et chronométrés :

Les essais libres et chronométrés se dérouleront pendant **30 minutes**. Chaque équipe désignera un ou plusieurs pilotes pour réaliser ces essais. Le meilleur temps du pilote déterminera la place de son équipe sur la grille de départ de la course

Horaires des Essais Chronométrés : **9H10 à 9H40**.

Course :

- Le départ sera donné sous drapeau réglementaire à **10H00**
- L'arrivée sera donnée à **15H00**, sera déclaré vainqueur l'équipe ayant parcouru le plus grand nombre de tours entre le départ et l'arrivée.
- Remise des prix à **15H15**

## Article 7 : Accueil et Remise de l'équipement

Sur demande, l'organisateur pourra fournir l'équipement. L'arrivée des équipes de fera à partir de **8H15** et jusqu'à 15 minutes avant le briefing

Sera remis l'équipement lors de l'arrivée de l'équipe qui se devra le ramener en état le soir après l'épreuve.

# Règlement Technique et Sportif



## Article 8 : Signalétique

Le système de panneaux sera fourni par l'organisation et remis avec le reste du matériel. Il devra s'effectuer obligatoirement et uniquement aux endroits du circuit réservés à cet effet.

## Article 9 : Relais et ravitaillement en essence

Chaque équipage définira sa stratégie de course.

**Catégorie AMATEUR : 12 relais seront obligatoires soit 11 changements**

**Catégorie SPORT : 10 relais seront obligatoires soit 9 changements**

Aucun relais dans les 10 dernières minutes de course.

- Temps minimal de roulage total par pilote pendant la course : **30 Minutes**
- Temps de repos total minimum : **1H30 minutes.**
- Nombre de tour minimal à réaliser avant de rentrer aux stands : **Aucun**
- Temps de relai maximal : **60 Minutes.**
- Nombre de relais consécutifs maximal : **Non Imposé**
- Temps minimal d'un passage au stands : **120 secondes**

Arrêts aux stands consécutifs autorisés avec passage à la balance obligatoire.

Les pleins de carburant seront effectués régulièrement pendant les changements de karts.

## Article 10 : Réparations

Aucune réparation ne pourra se faire par les équipes. Seul les membres de l'organisation sont habilités à intervenir sur les karts.

## Article 11 : Discipline de course

conformer au code sportif et obéir strictement aux drapeaux qui lui seront présentés pendant toute la durée de l'épreuve. Toute boisson alcoolisée est interdite pendant la totalité de la manifestation. Tout contact entre les karts et comportement dangereux sera obligatoirement sanctionné et pénalisé.

## Article 12 : Pénalités

Type de pénalité	Pénalité
Non respect du nombre d'arrêts aux stands mini (inclus l'interdiction d'entrée aux stands les 10 dernières minutes)	3 tours de pénalité par relai manquant
Non respect du temps minimal dans les stands	1ère fois : 2 Tours de pénalité 2ème fois : 3 Tours de pénalité 3ème : Disqualification
Non Respect du nombre temps minimal imposé en piste	3 Tours de pénalité par pilote concerné

# Règlement Technique et Sportif



Type de pénalité	Pénalité
Comportement anti Sportif La pénalité est accordé par le directeur de course	Selon gravité de l'incident Stop and Go de 15 Sec jusqu'à 3 Tours de pénalité
Vitesse excessive dans les stands	1 Tours de pénalité
Dépassement sous drapeau jaune	1 Tours de pénalité
Non Respect du temps minimal de repos imposé par pilote	Disqualification de l'épreuve

Les pénalités se cumulent entre elles.

Toute disqualification sera à effet immédiat et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement partiel ou total.

## Article 13 : Changement de karts, poids lest et pointage bracelet

- Des postes d'arrêt seront déterminés par un moniteur ou informatiquement à chaque relais,
- Le pilote prenant le relais repart avec un nouveau kart préparé en amont et choisi par le Staff.
- Le pilote prenant le relais sera pesé et lesté à **260 kg** ainsi que les pilotes débutant les séances.
- Les pilotes seront systématiquement scannés à l'aide d'un bracelet pour contrôler le temps de roulage et le temps de pause.
- Les Karts seront réattribués entre chaque séance de roulage**

## Article 14 : Assurances

Tous les mineurs devront être muni d'une autorisation parentale. Les pilotes (mineur et majeurs) doivent être muni de leur attestation de responsabilité civile, de plus une assurance est souscrite par la société Pôle Mécanique Karting.

## Article 15 : Engagements

Les engagements seront reçus jusqu'au **25/02/26** à l'adresse suivante :

Pôle Mécanique karting  
Vallon de Fontanès  
Pôle Mécanique  
30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES  
contact@pole-mecanique-karting.fr

Nombre d'engagements limités à **32 Karts**.

Montant des droits d'engagement : **615 € TTC / kart**.

Les demandes d'engagement devront être accompagnées d'un **acompte de 300 €** par équipe, libellé à l'ordre d'ALES RACING SYSTEM. Le solde sera versé le jour de la manifestation lors de la prise de possession de l'équipement.

Les demandes non accompagnées d'un chèque d'acompte ne seront pas prises en compte.

# Règlement Technique et Sportif



## Article 16 : Modification

L'organisation se réserve de droit, quelles qu'en soient les raisons, d'annuler ou de modifier les dates de l'épreuve si les circonstances l'y obligent. Dans ce cas, elle sera tenue d'en aviser les concurrents dans les délais les plus brefs. En cas d'annulation de l'épreuve, l'organisation remboursera les droits d'engagement et acomptes versés, et il ne pourra être demandé à l'organisation aucune indemnité ni dommages et intérêts d'aucune sorte.

## Article 17 : Publicités

Chaque équipe pourra décorer son kart à ses couleurs. Les emplacements publicitaires disponibles sur le kart sont définis comme suit : Pontons, spoiler, naseau panel... Les banderoles sont autorisées sur les emplacements prévus à cet effet.

## Article 18 : Horaires

**8H15** Accueil + Remise des équipements

**8H45** Briefing

**9H10** Départs des essais chronométrés

**9H40** Arrivée des essais chronométrés + Résultats

**10H00** Départ de la Course

**15H00** Arrivée de la Course

**15H15** Podium

Le Pôle mécanique Karting se réserve le droit de refuser tout équipage à sa convenance ainsi que de modifier le règlement à tout moment.

Les pilotes et accompagnateurs s'engagent à respecter le personnel que ce soit sur place ou sur les réseaux, en cas de manquement l'exclusion sera immédiate et définitive.

Pour tout autre renseignement n'hésitez pas à nous appeler au 0466308772.